



ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

8

Formation qualifiante débouchant sur un titre professionnel

Code ROME K1302
Code NSF 330t

Public

Personnes en situation de handicap (âgées de 18 ans à la date de sortie de formation) ayant obtenu de leur Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

- ♦ une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- ♦ une orientation professionnelle vers une formation dispensée par le CRP Chantoiseau

Niveau de connaissances préalables requis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Les candidats doivent satisfaire à un entretien de motivation à l'entrée en formation organisé par l'établissement.

- ♦ Savoir lire et écrire et utiliser les quatre opérations mathématiques
- ♦ Avoir des compétences relationnelles
- ♦ Ne pas avoir de contre-indication à l'exercice du métier
- ♦ Etre titulaire du permis B et disposer d'un véhicule est souhaitable

Objectifs

- ♦ L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Cet emploi appartient aux métiers des services à la personne (SAP).
- ♦ Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.
- ♦ L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.
- ♦ Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne, notamment pour l'habillage, la toilette et les déplacements. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage.
- ♦ L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants.
- ♦ Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.
- ♦ Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.
- ♦ L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire ou en mode prestataire.

Programme

La formation conduisant au titre professionnel est découpée en trois activités types qui font l'objet de validation des compétences correspondantes dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).

1. Entretien du logement et le linge d'un particulier
2. Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
3. Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile

Le centre de rééducation professionnelle propose également un accompagnement à l'acquisition de compétences transversales

Pôle Formation

Centre de Rééducation Professionnelle CRP Chantoiseau
Institut de formation sanitaire et sociale • Formation professionnelle continue

118 route de Grenoble 05107 Briançon

Tél 04 92 25 31 31 • Fax 04 92 25 31 99

crpchantoiseau@fondationseltzer.fr • www.fondationseltzer.fr

au métier d'ADVF (posture professionnelle, communication, évaluation de la qualité de la prestation, technique de recherche d'emploi, ateliers pédagogiques...).

Un module de " Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile " d'une durée de 35h est également intégré au programme de formation du Titre Professionnel.

Moyens pédagogiques

- ◆ Accompagnement pédagogique individualisé, différenciation pédagogique (travail personnel, en autonomie, en groupe, séances collectives, recherche de terrain...)
- ◆ Acquisition des compétences s'appuyant sur des mises en situation pratiques en centre de formation, des mises en situation de travail " tutorées " effectuées sur le lieu de vie privée des personnes ou dans des structures d'accueil.
- ◆ Apports d'intervenants professionnels du secteur (infirmier, travailleur social, responsable de secteur, ergothérapeute...) et des analyses de pratiques.

Moyens techniques

- ◆ Salle de cours d'une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, équipée d'un tableau blanc, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur, paper-board.
- ◆ Appartement pédagogique avec une chambre médicalisée, mannequins, matériel médical pour les mises en pratique
- ◆ Centre de ressources équipé de 9 ordinateurs avec accès internet, photocopieur, imprimante et scanner. Les stagiaires peuvent y consulter la documentation technique professionnelle et bénéficier d'un espace ressource emploi.

Encadrement

- ◆ Formateurs titulaires du diplôme de Conseiller en Économie Sociale et Familiale et du diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans dans le secteur de l'aide à domicile et du service aux personnes.
- ◆ Accompagnement médico-psycho-social personnalisé en fonction des difficultés rencontrées ou des besoins exprimés
- ◆ Responsable pédagogique

Suivi de l'exécution de la formation

- ◆ Suivi de l'assiduité par un émargement par ½ journée
- ◆ Entretiens d'accompagnement dans le cadre de la mise en place du projet personnalisé
- ◆ Bilans de positionnement et entretiens individuels avec l'équipe pédagogique
- ◆ Évaluations périodiques permettant d'accompagner la progression du stagiaire

Évaluation de la formation

- ◆ Attestation de fin de formation
- ◆ Questionnaire qualité

Pour obtenir le titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles, un jury composé de professionnels, évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- ◆ les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- ◆ un Dossier Professionnel (DP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- ◆ une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée " épreuve de synthèse "
- ◆ deux entretiens avec le jury



Du 12 novembre 2019 au 8 juin 2020



910 heures : 610 heures en centre de formation et 300 heures en entreprise (les durées en centre et en entreprise pourront être adaptées selon le calendrier annuel ou dans le cadre de l'individualisation du parcours du stagiaire)
- 35 heures par semaine
- lundi 9h-12h et 13h-17h, mardi / mercredi / jeudi 8h30-12h et 13h-17h, vendredi 8h30-12h et 13h30-14h30



Cette formation est financée par la sécurité sociale sur notification de la CDAPH et est rémunérée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.



Centre de Rééducation Professionnelle Chantoiseau
Briançon

Contact

Secrétariat Pôle Formation
04 92 25 31 31 - crpchantoiseau@fondationseltzer.fr

Juin 2019
Validité : 1 an